VÉLO CLUB DE L'OUEST
9 chem Pavadé Savannah
97460 SAINT-PAUL

MR HUBERT Luce Tél : 0692 66 38 78, mail : karinedudon@yahoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER

CONTRE LA MONTRE INDIVUDUEL

La Possession / Ravine à Malheur
Samedi 05 Mai 2018

Horaires et Catégories :

	14h00 : 1er DEPART : **Cadet, Vétéran, Pass'Cyclisme,** **Cat Rég 1-2-3, Juniors, Espoirs** Puis toutes les minutes selon le tirage au sort dirigé. Les 10 derniers toutes les 2 minutes Dernier arrivé prévu vers 16H00.
Cadets	
Vétérans ; Pass'Cyclisme	
Catégorie Rég. 1-2-3, Junior, Espoirs	

Itinéraire :
Départ : Rue Louis Aragon, Camp Magloire, La Possession ; à droite RD41 ; direction Ravine à Malheur
Arrivée : Plateau 21 face PK 21. Parcours de 10,700km.

CONSIGNE DE SECURITE : Il vous est demandé de respecter le code de la route, ainsi que la propreté de l'itinéraire emprunté.
MOTO OUVREUSE : non autorisée.
VOITURE SUIVEUSE : 1 voiture autorisée par coureur.
VEHICULES : Le numéro d'immatriculation de la voiture suiveuse devra être communiqué obligatoirement au Commissaire lors de l'émargement.
La voiture devra respecter les distances réglementaires (10m, feux de croisement, warning).
EQUIPEMENT : Les vélos de CLM devront êtres aux normes fédérales en vigueur sous peine de sanction.
DEPANNAGE : Autorisé, à droite et à l'arrêt.
RAVITAILLEMENT : Interdit
EMARGEMENT : obligatoire 15 minutes avant chaque départ.

ENGAGEMENTS : 8€ par coureur, +4€ / dossard si oubli.
INSCRIPTIONS par ordre de Catégories : Les inscriptions devront être adressées par les clubs au Comité Régional :
- Par mail : **ffcrun@wanadoo.fr**
- ou Par Fax : **0262 45 22 55**

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE. Les inscrits ne prenant pas le départ seront amendés de 15€.

Date limite d'inscription :
Le Jeudi 03-05-2018 à 12h00.

PRIX AUX COUREURS : Epreuve du Challenge Régional.
RECOMPENSES : Les 3 premiers de chaque catégorie, le 1er Vétéran 2, le 1er Espoir.
Arbitres : CHEFIARE A., DUDON K., FERRERE Jean Simon, GOULJAR E., NIRLO F.
Arbitre Adjoint Moto : SIDAT S..

Il est rappelé aux coureurs que seul le côté droit de la chaussée leur est autorisé.

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation de la F.F.C.